

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 19

chargée de l'examen du rapport-préavis N° 2024/22 – Relance économique et actions pour le développement durable de la Ville – Réponse à 6 postulats

Présidence :	Mme Carolina CARVALHO (soc).
Membres présents :	M. Louis DANA (soc) ; M. Mountazar JAFFAR (rempl. Mme Preeti DAMON (soc) ; M. Yvan SALZMANN (soc) ; Mme Sima DAKKUS (Verts) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (rempl. Mme Ariane MORIN - Verts) ; Mme Paloma GRAF (rempl. M. Ilias PANCHARD - Verts) ; Mme Pauline BLANC (PLR) ; Mme Coralie DUMOULIN (PLR) ; Mme Anouck SAUGY (rempl. M. Nicolas HURNI - PLR) ; M. Johann DUPUIS (EàG) ; M. Mathias PAQUIER (Vert'lib') ; M. Valentin CHRISTE (UDC).
Membres excusés :	--
Membres absents :	--
Représentante de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND, directrice du Service Finances et mobilité.
Invité-e(-s) :	M. Louis-Marie LE BOT, Chef du service des Finances.
Notes de séances	Mme Caroline LEMERY.

Lieu : Salle de conférence FIM, 1er étage, Place Chauderon 9

Date : 04.09.2024

Début et fin de la séance : 16h00 – 17h00

Discussion générale

Le rapport-préavis traité par la commission n°19 répond à 6 postulats orientés principalement sur des enjeux financiers, même si la thématique principale de chaque dépôt varie (crise sanitaire liée au COVID-19, crise climatique ou tout simplement la gestion financière de la Ville). La Municipalité a, ainsi, regroupé ces postulats pour une question d'efficacité des travaux et de simplification administrative. Le rapport passe en revue des mesures déjà prises par la Ville.

Discussion particulière

Chapitre 4 : Postulat de M. Benoit Gaillard et crts :

Concernant les éventuelles demandes d'aides financières de la part des commerces qui seraient toujours en difficulté après la crise sanitaire, le service de l'économie précise qu'aucune demande d'aide pour le remboursement des prêts COVID n'a été faite par les

Conseil communal de Lausanne

commerces lausannois. Les bénéficiaires de prêts COVID en difficulté pour le remboursement doivent solliciter l'autorité cantonale compétente, soit le Cautionnement vaudois.

Du reste, la Municipalité précise que des moyens relativement importants ont été accordés par le Conseil communal à la Municipalité pour la gestion de la crise COVID, ce qui a permis la création de plusieurs fonds. Ces fonds ont été attribués à des objets bien spécifiques, systématiquement validés par la Commission des finances (COFIN). Par exemple, l'aménagement des câbles électriques de la place Saint-François, demandé par les commerçant·e·s, a été financé par le Fonds communal de la Ville de Lausanne pour le soutien des acteurs économiques victimes de la crise économique induite par le coronavirus (fonds COVID), avec l'aval de la COFIN. Aujourd'hui, ce fonds est épuisé.

Chapitre 5 : Postulat de Mme Céline Misiego - Réponse de la Municipalité

Concernant la coordination entre fonds de soutien de différents niveaux (fédéraux, cantonaux et communaux), le bilan fait par la Municipalité est plutôt positif. Dans le domaine de la restauration, par exemple, les dispositifs mis en place étaient complémentaires.

Chapitre 6 : Postulat de Mme Angélique Chatton - Réponse de la Municipalité :

Ce postulat a fait l'objet d'un important travail d'analyse de la part du Service des finances, qui a constaté la difficulté de mettre en place de tels emprunts. Cela implique un lourd processus de labellisation. De plus, peu d'emprunts seront nécessaires ces prochaines années, la Ville ayant contracté cette dernière décennie des emprunts sur du très long terme. Elle travaille avec des entités financières externes pour souscrire à des emprunts, obligataires pour la plupart.

Par ailleurs, la Ville n'émet pas non plus directement d'obligations classiques, ne pouvant pas jouer le rôle d'une banque. Elle passe par des emprunts obligataires, c'est-à-dire qu'un institut financier effectue ce travail d'émission d'obligations. Un tel institut va chercher le capital à travers des obligations de la Ville de Lausanne. Les gens achètent, donc, des obligations bancaires auprès de l'organisme financier, titrées Ville de Lausanne. C'est dans ce cadre-là que la Ville a étudié les critères pour que leur emprunt obligataire puisse être labellisé vert pour inciter des investisseurs à acheter ces obligations, par exemple pour des portefeuilles où il y a une volonté d'avoir des obligations vertes.

Un débat s'en suit sur la nature de ces obligations vertes et sur l'interprétation de la volonté de la postulante, celle-ci ayant quitté le conseil communal avant la tenue de la séance : s'agit-il d'un endettement ou pas ? La Municipalité a analysé la démarche de labellisation pour que leurs emprunts soient considérés comme verts. L'interprétation faite par la Municipalité est bel et bien de la contractation d'une dette : une obligation verte serait un emprunt émis sur le marché, dans le cas présent par la Ville de Lausanne, pour lui permettre de financer des projets verts.

À propos de la possibilité à court terme - dans 1 ou 2 ans - que la Municipalité entreprenne la démarche de certification lui permettant d'émettre ces bons, par l'intermédiaire d'un institut bancaire, un commissaire demande si elle serait prête à faire la publicité pour ces bons, ou si au contraire elle y verrait des problèmes éthiques, voire financiers. La Municipalité affirme que ce serait précisément pour une question de visibilité qu'elle le ferait. Les investissements de

Conseil communal de Lausanne

la Ville répondent presque tous à des critères de durabilité que ce soit le domaine social, l'environnement ou le développement durable.

Chapitre 7 : Postulat de M. Denis Corboz

La question traitée par le postulat se situe au niveau cantonal. Elle dépend de la Loi cantonale sur les impôts communaux (LCom) du 5 décembre 1956, revue en 2022. Aucune démarche n'a été initiée par la Ville de Lausanne auprès du Canton pour une révision de cette loi cantonale.

Chapitre 8 : Postulat de Mme Pauline Blanc

Ce postulat a été déposé par la Commission des finances. Les commissaires ont accès à ces comptes et en discutent régulièrement dans le cadre des travaux de commission. Ces discussions ne peuvent pas se faire publiquement. Le but du postulat était donc de rendre la démarche de la Municipalité plus transparente.

La Municipalité travaille sur les mesures PSAF dans le cadre de la procédure budgétaire. Il y a autant des mesures prises individuellement par les directions que des mesures, plus générales, prises par la Municipalité. La Municipalité s'est fixé des objectifs financiers qui peuvent évoluer dans le temps, en fonction de la situation financière de la Ville.

Concernant les charges du personnel, la tendance de ces dernières années est plutôt à la croissance des postes, en regard des besoins de la population. Pendant les deux dernières législatures, l'accent a été mis sur la sécurité publique, avec plus d'une centaine de postes créés dans ce domaine. De nombreux postes ont également été créés dans le domaine de la petite enfance. Pour le reste, il y a une stabilité relativement importante de nombre de collaborateurs de la Ville, excepté des postes dits autofinancés, c'est-à-dire dans les domaines complètement couverts financièrement par l'activité, comme l'eau ou les services industriels.

Tout indique que les mesures PSAF III atteindront leur objectif final sur les deux budgets restants de cette législature. L'intention est de faire travailler les services le plus efficacement possible et de réfléchir à ce qui peut être amélioré dans les processus financiers et de gestion de la Ville.

Chapitre 9 : Postulat de M. Daniel Dubas et crts

La transition vers une flotte de véhicules propres, via la gestion du processus des autorisations d'achats, est bien lancée. Tous les véhicules achetés récemment sont électriques, hormis les ambulances (de par la volonté de l'État). La part de véhicules électriques de la Ville est d'environ 25% actuellement.

Dans le domaine des achats, le contexte est compliqué et soumis à la loi sur les marchés publics (LMP). Dans ce cadre-là, un grand effort est fait pour la réalisation d'achats durables. Les acheteuses et acheteurs de la Ville vont pondérer sur certains marchés (appels d'offre) à partir de ce critère de durabilité, notamment en collaboration avec l'Unité du développement durable. Concernant le critère de l'implantation géographique de l'entreprise de fourniture, elles et ils ne contrôlent pas où habitent les personnel de ces entreprises, mais où l'entreprise

Conseil communal de Lausanne

a son siège social. En plus, la Ville demande à ces entreprises de remplir toute une série d'engagements et de chartes, notamment par rapport à la sous-traitance.

Conclusion(s) de la commission

Les conclusions du rapport ont été votées séparément :

1. de prendre acte des analyses, des orientations et des engagements de la Municipalité

Vote : 13 oui 0 non 0 abstention (à l'unanimité)

2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Benoit Gaillard et consorts, « Un emprunt populaire de solidarité pour financer la relance à Lausanne »

Vote : 13 oui 0 non 0 abstention (à l'unanimité)

3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Céline Misiego « Après les plans de confinement et les plans de reprise, un plan d'action pour une reprise sociale, écologique et solidaire à Lausanne »

Vote : 12 oui 0 non 1 abstention

4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Angélique Chatton « Une obligation verte pour le financement de la transition énergétique et écologique à Lausanne

Vote : 6 oui 6 non 1 abstention

5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Denis Corboz « Taxe sur les locaux commerciaux vacants »

Vote : 11 oui 0 non 2 abstentions

6. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Pauline Blanc « Quel bilan et quelles perspectives pour les mesures d'assainissement financier de la Ville ? »

Vote : 8 oui 0 non 5 abstentions

7. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Daniel Dubas et consorts « Une stratégie pour les achats publics durables »

Vote : 13 oui 0 non 0 abstention (à l'unanimité)

Lausanne, le 18 octobre 2024

La rapportrice :

Conseil communal de Lausanne

Carolina Carvalho